

Plan de continuité d'activité

Face à la crise sanitaire que traverse le pays et aux différentes mesures prises par le gouvernement, la commune de Saint-Saturnin s'est organisée depuis le 16 mars pour assurer la continuité du service public tout en protégeant ces agents et administrés.

Ce PCA est amené à évoluer en fonction de l'actualité. Un point bimensuel sera fait.

I/ MESURE DE MAINTIEN DE S SERVICES PRIORITAIRES

⇒ **Fermeture au public pour l'accueil physique** sauf sur rendez-vous pour des cas urgents ne pouvant être réglés par téléphone. La demande de RDV devra se faire prioritairement par mail à l'adresse suivante : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

⇒ Accueil téléphonique au **04 73 39 30 77** maintenu et élargi aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h00 et de 13h30 à 16h00

⇒ Activités prioritaires recensées et personnes ressources :

Activités prioritaires	Personnes ressources	Personnes suppléantes
Paye des agents	Nathalie	Emilie et sabrina
Factures courantes et titres	Nathalie	Emilie et sabrina
Etat civil et notamment décès	Emilie	Nathalie
Urbanisme (délai de réponses rallongé)	Emilie	Nathalie et sabrina

Espace vert et notamment cimetière	Michel	Florian
Nettoyage des poubelles	Surveillance élus et nettoyage Michel	Elus et florian pour le nettoyage
Permanence téléphonique	Nathalie, Emilie,	Maire et Sabrina
Suivi des messages et consignes	Nathalie, emilie, sabrina et le maire	
Contact des personnes vulnérables pour s'assurer qu'elles vont biens	Elus membres du CCAS	
Garde d'enfants pour les parents indispensables à la gestion de la crise	Maire, Mond'arverne communauté, Education nationale	M. Adami et Mme Barbecot,

II/ ORGANISATION DU TRAVAIL DES AGENTS :

- Service administratif
 - A compter du 1^{er} avril et jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble du personnel administratif est en télétravail. En cas de nécessité pour le traitement d'un dossier et si aucune autre solution ne peut être envisagée, les agents pourront être amenés à se déplacer en mairie.
- Service technique
 - Les 3 agents ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Une permanence est néanmoins assurée pour traiter les urgences.
- Agent de ménage
Compte tenu de la fermeture de l'ensemble des bâtiments publics, l'agent a été placé en autorisation spéciale d'absence.



III/ MESURE D'ORGANISATION ET DE PREVENTION

Le confinement est la priorité
Respect des gestes barrière
Gel hydro alcoolique en mairie pour les agents
Commande de masques en cours (14 avril 2020)

IV/ MESURE DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

- ⇒ Communication externe
 - Diffusion des informations essentielles sur le site Internet de la commune (hors communication gouvernementale)
 - Envoi régulier d'une newsletter aux personnes inscrites
 - Note aux élus les informant de ce qui a été mis en place dans la commune depuis le 16 mars
- ⇒ Communication interne
 - Téléphone, messagerie, courrier

V/ CONTACT ET DIFFUSION DU PCA

N° tel mairie : 04 73 39 30 77

Messagerie : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

N° tél en cas d'urgence : Monsieur le maire au 06 33 96 13 37

PCA envoyé aux élus, aux agents, à la trésorerie de Saint-Amant-Tallende et à la préfecture.